

Plan d'action 2016-2017

1. Lobby

1.1 Négociations commerciales qui touchent aux IG

Malgré l'impasse des négociations à l'OMC, l'attention aux négociations multilatérales doit rester élevée au niveau de l'OMPI. Suite à l'adoption récente à l'OMPI de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, oriGIn encouragera les pays à signer et à ratifier ce nouveau traité.

Avec un cadre juridique multilatéral solide pour les IG, qui doit définir de façon transparente un niveau solide de protection comme garantie pour toutes les entreprises et les consommateurs à travers le monde, oriGIn suivra les négociations bilatérales en cours qui touchent aux IG (Accords de libre-échange - ALE, Accords sur les IG, accords de coopération, etc.). oriGIn suivra les négociations les plus importantes en cours (<http://www.origin-gi.com/fr/118-fr/nouvelles/8384-05-05-2015-les-accords-de-l-ue-qui-touchent-aux-ig.html>) pour assurer qu'un niveau solide de protection soit accordée aux IG et étudiera en profondeur les implications pour les IG du *Trans-Pacific Partnership* (TPP), l'accord qui a été récemment conclu par les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, le Pérou, la Malaisie, le Vietnam, la Nouvelle-Zélande, le Chili, Singapour, Canada, le Mexique et le Brunei Darussalam (<http://www.mfat.govt.nz/downloads/trade-agreement/transpacific/TPP-text/18.%20Intellectual%20Property%20Chapter.pdf> voir Section E, page 16).

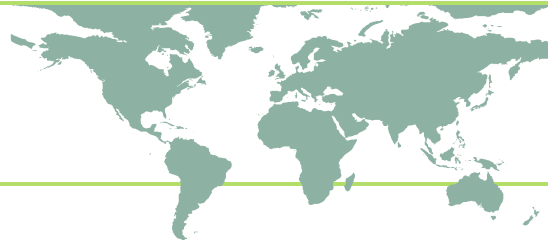
1.2 Demandes de marque en conflit avec les IG

Alors que les bureaux des marques à travers le monde ont récemment apporté quelques améliorations pour appliquer correctement les lois sur les IG, en particulier en ce qui concerne les demandes d'enregistrement de marques en conflit avec les IG, plusieurs incohérences subsistent (voir quelques décisions récentes au niveau de l'UE @ <http://www.origin-gi.com/fr/zone-membre/origin-alerts/item/8517-origin-alerts-28-octobre-2015-origin-tpp-ig-marques-exofficio.html>).

En partenariat étroit avec ses membres touchés par ces décisions, oriGIn poursuivra ses efforts visant à promouvoir une application correcte et cohérente des lois sur les IG pertinentes par les bureaux d'enregistrement de marques dans le monde entier (OHMI en particulier).

1.3 Generic Top-Level Domains (gTLDs)

Le processus de l'ICANN pour l'attribution de nouveaux gTLD a considérablement augmenté les défis en termes de contrefaçon et abus des IG (par exemple : les nouvelles chaînes délégués tels que ".food", ".pizza", ".wine" et ".coffee" juste pour en nommer que quelques-unes).



Après le précédent encourageant concernant les chaînes ".wine" et ".vin" (où un accord privé a été conclu entre l'entreprise déléguée à assigner les 2 chaînes et les représentants du secteur des États-Unis et de l'UE), oriGIn continuera son action pour assurer que les nouveaux gTLDs - ainsi le système de gTLD traditionnels, tels que ".com", ".int", ".org", etc. - tiennent compte des IG en tant que droits antérieurs dignes de protection en cas d'utilisation irrégulière dans un domaine de deuxième niveau. En particulier, oriGIn va encourager les pays - dans le contexte du débat sur la gouvernance de l'Internet - à promouvoir au niveau mondial une discussion approfondie sur les moyens les plus efficaces pour assurer la protection efficace des indications géographiques dans les gTLD.

1.4 Extension de la protection de l'UE aux IG pour les produits non agricoles

Le 06 octobre 2015, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'extension éventuelle de la protection des IG de l'Union européenne pour les produits non agricoles. En 2016, la Commission va probablement commencer à préparer une proposition législative sur ce sujet.

oriGIn va interagir avec la Commission pour faire en sorte que tout nouveau système communautaire sui generis pour la reconnaissance et la protection des IG non agricoles nécessitera un lien fort entre les qualités des produits et leurs zones géographiques respectives (pour ne pas affaiblir le concept même d'IG) et ne créera pas de confusion avec les systèmes existants européennes d'IG bien établies.

1.5 Autres sujets

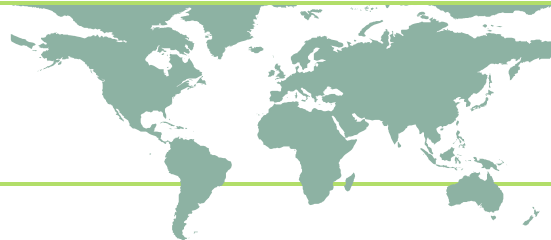
oriGIn suivra toute autre politique au niveau national, régional et international qui pourrait affecter les IG, pour assurer qu'il ne porte pas atteinte de manière injustifiée à la protection des IG et la durabilité.

2. Information et partage d'expériences

oriGIn continuera d'informer régulièrement ses membres sur les développements les plus importants sur les IG au niveau mondial, avec ses outils traditionnels : Alerts, communiqués de presse, etc.

En outre, trois nouvelles études seront finalisé par oriGIn :

- Une publication sur la reconnaissance et la protection des IG au sein de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui couvre 17 pays membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, la Guinée équatoriale, la Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, République du Congo, Sénégal et Togo) avec une population totale de quelque 150 millions de personnes ;



- Une publication sur les outils actuels (limitées) pour protéger les IG dans les gTLDs ;
- Une étude sur les IG et al durabilité.

oriGIn va également encourager ses membres à réfléchir à la possibilité de créer des sections nationales et régionales d'oriGIn pour renforcer son réseau mondial.

Enfin, oriGIn terminera son projet de compilation de toutes les IG protégées dans le monde.

3. Nouveaux outils et services

D'une part, oriGIn continuera d'explorer la possibilité de trouver sa niche dans le domaine de l'accès au financement pour les groupements d'IG, dans le but de promouvoir la consolidation et / ou développement / optimisation des modèles d'affaires durables.

D'autre part, oriGIn deviendra une plate-forme de « match-making » pour les groupements d'IG de différents pays intéressés à lancer des campagnes promotionnelles communes (par exemple, le règlement 1144/2014 / UE sur les actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles mis en œuvre dans le marché intérieur et dans les pays tiers fournit jusqu'à 80% de cofinancement de l'UE pour le multi programmes ciblant les pays tiers).